

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

CG/pk

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 9, 16, 20 et 23 juillet 2012
2. Rapport spécial de la Cour des comptes sur la Coopération au développement
- Présentation du rapport spécial
3. Rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics 2012
- Présentation du rapport spécial
4. Présentation du rapport d'activité 2011 et des propositions budgétaires 2013 de la Cour des comptes
5. Avant-projet de proposition de loi modifiant le champ de contrôle de la Cour des comptes
- Discussion
6. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Félix Braz, M. Lucien Clement, M. Fernand Diederich, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Lucien Lux, M. Roger Negri

M. Marc Gengler, Président de la Cour des comptes
M. Georges Ramos, de la Cour des comptes

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Anne Brasseur, Mme Martine Mergen, M. Robert Weber

*

Présidence : Roger Negri, Vice-Président de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 9, 16, 20 et 23 juillet 2012

Les projets de procès-verbal sont adoptés.

**2. Rapport spécial de la Cour des comptes sur la Coopération au développement
- Présentation du rapport spécial**

M. Georges Ramos présente le rapport spécial sous rubrique.

Le Président de la Cour des comptes souligne que Lux-Development est doté de procédures de contrôle aussi bien quantitatif que qualitatif considérables. Il s'agit d'en assurer une application encore plus systématique à l'avenir.

Quant à la recommandation de la Cour des comptes de mettre en place une double signature au sein de Lux-Development, le ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire a répondu que certains fonctionnaires de la Direction de la coopération au développement disposent, comme leurs homologues d'autres départements ministériels ainsi que des administrations y rattachées, de délégations de signature en matière financière pour des montants bien supérieurs. Il a ajouté que Lux-Development pratique dans les faits dans une très large mesure la double signature.

En réponse à une question d'un membre de la Commission, le Président de la Cour des comptes donne à considérer que les administrations évoquées disposent, d'une part, du système informatique SAP et que, d'autre part, leurs paiements sont soumis aux procédures de contrôle prévues par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

**3. Rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics 2012
- Présentation du rapport spécial**

M. Marc Gengler présente le rapport spécial sous rubrique.

4. Présentation du rapport d'activité 2011 et des propositions budgétaires 2013 de la Cour des comptes

Les membres de la Commission n'ont pas de questions quant au contenu du rapport d'activité 2011 de la Cour des comptes.

Le Président de la Cour des comptes présente les chiffres-clés suivants des propositions budgétaires 2013 de la Cour :

progression totale des dépenses : +1,6%, dont
progression des frais de rémunération du personnel : +1,78%
progression des frais de fonctionnement : -1,07%
progression des dépenses en capital : 0%.

5. Avant-projet de proposition de loi modifiant le champ de contrôle de la Cour des comptes
- Discussion

La Cour des comptes approuve le texte de l'avant-projet de proposition de loi sous rubrique.

6. Divers

Au cours de la réunion du 23 juillet 2012, il avait été décidé de rediscuter de la réponse du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (reçue le 18 juillet 2012) sur l'allocation d'une indemnité non conforme à la législation à la directrice détachée au Centre virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE) au cours d'une prochaine réunion en présence de la Cour des comptes.

La Cour des comptes signale qu'elle examinera la réponse du ministère dans le cadre du prochain contrôle du CVCE.

Luxembourg, le 20 septembre 2012

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Vice-Président,
Roger Negri